

# Lycée Jacques Brel : On refuse la sanction !

**Lahcène et Marc, enseignants au lycée Jacques Brel de Choisy-le-Roi, étaient convoqués, ce lundi 17 mai, par le Rectorat. Ils s'étaient opposés, dans le cadre de l'hommage rendu à Samuel Paty, à la proviseure qui tentait d'empêcher les enseignants de se concerter et de faire grève. Lahcène a reçu un blâme.**

C'est la troisième convocation reçue par Marc et Lahcène. C'est donc aussi la troisième fois que nous nous mobilisons devant le Rectorat pour soutenir nos collègues. Cette fois-ci, nous étions environ 120, tous scandalisés par cet acharnement manifeste de l'institution à leur égard. Étaient présents bien-sûr les collègues du lycée mais aussi beaucoup d'enseignants d'autres établissements du primaire comme du secondaire. Il y avait aussi des agents de la RATP, des salariés de Sanofi, et de nombreux soutiens de Sud-Éducation et surtout de la CGT (CGT Educ'action, UD du Val de marne et UL de Choisy).



Pour rappel, les faits remontent à la rentrée des vacances de la Toussaint, suite à l'assassinat sauvage de Samuel Paty par un intégriste. L'annulation par Blanquer des 2 heures de concertation qu'il avait lui-même décidées dans un premier temps, a contraint les syndicats à déposer des préavis de grève pour que ces concertations puissent quand même se tenir. Mais au Lycée Jacques Brel, la proviseure a cru pouvoir l'interdire. Elle est montée à deux reprises en salle des profs, interpellant individuellement les collègues, leur affirmant qu'ils étaient dans l'illégalité en tenant cette réunion. Deux d'entre eux, Lahcène et Marc, ont alors exprimé leur indignation face à ces intimidations.

Lundi 17 mai, Marc puis Lahcène ont donc été reçus. Lors de ces entretiens, assez tendus, les griefs qu'on leur a adressés étaient tout à fait invraisemblables. On leur a reproché :

- de ne pas avoir pris leurs élèves...alors que nous étions en grève !
- de ne pas avoir averti la proviseure que nous étions en grève alors que nous n'avons pas à le faire dans le second degré !
- d'avoir organisé la concertation en salle des profs, ce qui constituerait une pression sur les enseignants qui ne voulaient pas faire grève.

Si aucune sanction n'a été prononcée contre Marc, nous étions complètement indignés quand nous avons appris que Lahcène avait reçu un blâme. Il aurait eu des propos déplacés et insultants envers la proviseure, contrevenant à son « obligation d'obéissance, de respect et de courtoisie » envers un supérieur hiérarchique. Ainsi, exprimer son désaccord avec la hiérarchie est considéré comme un manque de respect et de courtoisie ! Se mettre en grève, comme un refus d'obéissance ! Ainsi, un proviseur outrepassa ses droits en exerçant des pressions pour interdire à des collègues de faire grève et il faudrait se taire ! C'est inacceptable !

Par ailleurs, les allégations figurant dans le rapport de la proviseure ont complètement disparues du courrier motivant le blâme remis à Lahcène. C'est donc d'une part, un désaveu de la version de la proviseure, d'autre part Lahcène est sanctionné pour un motif qui n'est pas celui qui a justifié l'ouverture d'une procédure disciplinaire. C'est incroyable !

« Ça ne se passera pas comme ça ! » a déclaré Lahcène en sortant du Rectorat. Et on est tous d'accord avec lui. On refuse la sanction. Notre institution ne tolère pas que nos collègues se soient opposés à la hiérarchie pour faire respecter leurs droits ? Et bien, nous, on ne tolère pas qu'on cherche à nous faire courber l'échine sans rien dire !

Nous allons contester cette sanction et nous serons nombreux à la prochaine mobilisation.

**Le combat pour Lahcène c'est le combat de tout le monde et il continue !**

Un collectif d'enseignantes et d'enseignants du lycée Jacques Brel